

FICHE PRATIQUE : l'évaluation interne

Pour aller plus loin, retrouvez la fiche méthodologique pour réaliser votre évaluation interne sur www.ursap-idf.fr

A RETENIR :



Le cadre légal :

Loi 2 janv. 2002

- Instiue l'évaluation interne (et externe) dans les établissements sociaux et médicaux sociaux

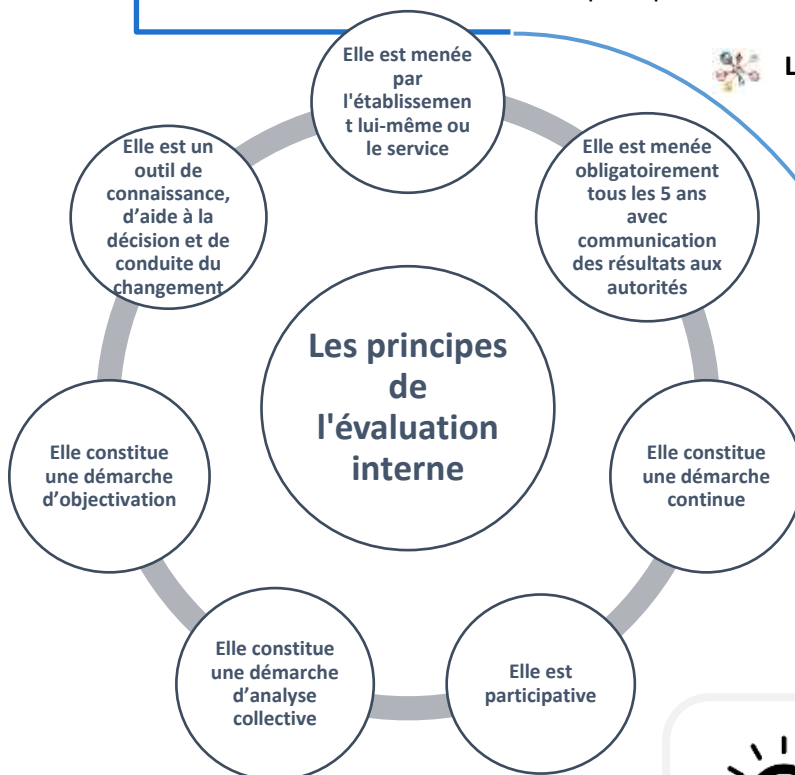
Décret 15 mai 2007

- L'évaluation interne (et externe) doit porter sur l'effectivité des droits des usagers et les conditions de réalisation du projet de la personne



Les objectifs de l'évaluation interne :

- ✓ L'évaluation interne est une démarche d'autoévaluation qui permet à la structure d'adapter ses services, modalités d'accompagnement et d'organisation aux besoins des usagers et à son environnement. Elle vise l'amélioration continue des pratiques au service de la qualité des prestations délivrées.



Les étapes pour mener son évaluation interne :

Etape 1 : définir le cadre évaluatif

« Que doit on faire ? Que veut on faire ? »



Etape 2 : recueillir les informations

« Que faisons nous ? »



Etape 3 : comprendre et analyser les informations recueillies

« Quels sont les écarts entre ce qu'on doit/veut faire et ce que l'on fait réellement ? »



Etape 4 : piloter les suites de l'évaluation

« Comment faire mieux ? Comment réduire cet écart ? »



Pour aller plus loin dans la méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation interne, retrouvez la fiche méthodologique et les outils dédiés auprès de votre plateforme SAP ou sur www.ursap-idf.fr, rubrique Documenthèque